

SESSION ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

CONVOCATION DU 17 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Bertrand FLOURET, 1^{ème} adjoint – Gaëlle FAUCARD, 2^{ème} adjointe – Jean-Louis TERNIER, 3^{ème} adjoint – Christophe CHAMPAULT, 4^{ème} adjoint – Marie LOISY – Fabrice HOEFFELIN – Noël SEIDEL.

Absents : Laurent CASANAVE DIT BERDOT – Valérie SENUT – Loïc GOURDON – Séverine REY – Sandrine LOEILLET.

Secrétaire de séance : Marie LOISY

La séance est ouverte par M. le Maire.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du précédent conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

1. Mise à disposition gracieuse de salles communales en période pré-électorales et électorales.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le texte régissant la mise à disposition de salles communales en périodes pré-électorales et électorales. Il propose donc que les salles communales soient mises à disposition, de façon gracieuse, à toutes les listes en présence.

Approbation du conseil à l'unanimité : 8 voix pour

2. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

L'activité du secrétariat auquel il manque un adjoint administratif à mi-temps, nécessite qu'on recrute une personne en cdd pendant 6 mois pour absorber le retard du travail et contribuer au suivi correct des dossiers traités en Mairie. : recensement, préparation du budget... Par ailleurs, le Conseil Départemental ayant choisi Vasselay comme un des trois villages pilotes pour tracer toutes les démarches concernant l'assainissement, un fichier Excel est à compléter très régulièrement au fur et à mesure des travaux effectués sur le réseau. Enfin des heures complémentaires seront ajoutées pour assurer les tâches administratives de la médiathèque.

M. le Maire propose de recruter une personne au grade d'adjoint administratif, à l'indice brut 350 / indice majoré 327, à temps non-complet à raison de 32/35^{ème} pour une durée de 6 mois. Le contrat démarrera le 1er février.

Approbation du conseil à l'unanimité : 8 voix pour

3. Choix de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'accueil de la Mairie.

Deux cabinets ont proposé un devis, ARCHI 3, 10,5 % sur le budget de 40 000 € et le cabinet Aupic, 12 %. Il s'agit de réaliser les travaux d'études du réaménagement du secrétariat et de l'accueil/entrée de la Mairie. Cette réalisation servira d'essai avant de leur confier d'autres petits travaux de rénovation dans les autres bâtiments.

Le conseil choisit de retenir le cabinet ARCHI 3. 8 voix pour.

4. Questions diverses

- M. le Maire diffuse un document sur l'évolution de la taxe d'habitation qui exonérera 80 % des habitants dès 2020. En revanche, aucun changement pour les propriétaires et les résidences secondaires. Aucun impôt ni taxe ne sera créé en remplacement. La taxe d'habitation sera intégralement compensée ou non par des ressources fiscales.
- Le chantier d'abattage d'arbres pour le futur pont de la déviation à Fontland va débuter prochainement. Les camions de chantier emprunteront le chemin de l'Épinière qui sera renforcé à cet effet. Ce tracé a été retenu pour éviter la traversée de Fontland par les camions.
- Un logement social sera libre à compter du 1er mars 2020.
- M. Minière ferme son entreprise d'abattage d'arbres, il a annulé le devis qu'il avait présenté.
- Mesure de la qualité de l'air : l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Il est à refaire.
- Route de Jou, une tranchée faite au moment de l'enfouissement du réseau électrique n'a pas été rebouchée par l'opérateur., elle risque d'endommager les véhicules qui la franchissent et peut provoquer des désagréments aux deux-roues. Le Conseil Départemental doit venir la reboucher. Mais en attendant, il serait bienvenu de la combler ou tout au moins de signaler le danger par un panneau.
- Le contrôle de l'amiante pour le projet de l'école. On profitera de la venue du prestataire pour faire le contrôle de tous les bâtiments.
- Nouvelles du chantier du centre-bourg. Consultation des architectes : 3 ont été sélectionnés (Praxi, Carré d'Arche et Atelier 1+ 1) sur 4 propositions. Ils sont venus rencontrer l'équipe municipale. Ils ont visité les différents lieux. Pour le mois prochain, ils vont proposer une esquisse qui permettra de choisir définitivement l'architecte. Il y aura lieu de synchroniser les travaux pour qu'ils ne perturbent pas les classes.
- La médiathèque a besoin de deux planches pour installer des livres : les employés communaux iront voir à la médiathèque pour prendre les dimensions.
- L'épaveuse a été passée le long des différentes routes du village.
- La Communauté de Communes Terres du Haut Berry recrute des animateurs/trices pour les prochains centres de loisirs.
- Vendredi 24 janvier, nouveau jour de grève. Une gréviste à la cantine. Il faut la remplacer. M. le Maire fait appel aux bonnes volontés pour assurer la continuité du service et trouve immédiatement deux volontaires dans l'assistance.
- Dissolution du CCAS prononcée lors du conseil municipal de novembre. La décision nous est apparue, prise sans connaissance exacte du texte s'y référant. La question est posée de savoir si nous pouvons faire annuler cette délibération. En effet, si le CCAS est facultatif pour les communes du

moins de 1500 habitants, il est obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants. Le dissoudre pour le récréer, dès que nous aurons atteint ce chiffre de population au cours de l'année 2020, est un non-sens.

- Commission économique de la Communauté de Communes : Concernant le soutien aux derniers commerces de bouche, la Communauté de Communes a une enveloppe de 50 000 €. Pour 2020, 57 000 € sont déjà engagés. L'aide est plafonnée à 5 000/10 000 € par projet, la région abondant à hauteur de 30 % supplémentaires.

- Concert jeune public le 14 avril à Vasselay au Centre Socioculturel.

- La licence IV a été achetée, elle doit être utilisée une fois par an.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 février 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.